



Le

DÉCROCHAGE

SCOLAIRE



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne



Le décrochage scolaire, de quoi parle-t-on ?

S'agit-il d'une nouvelle expression pour désigner l'échec scolaire ? Est-il question de la mesure de l'abandon scolaire et des sorties précoces des systèmes de formation ? Essaie-t-on d'insister sur les difficultés d'insertion professionnelle à la sortie de l'école ?

Cette multiplication des approches regroupées sous le même terme générique de « décrochage » pose question. Le temps n'est-il pas venu aujourd'hui de dire autrement pour penser autrement ?

Dire autrement en évitant la stigmatisation des élèves désignés ou catégorisés comme décrocheurs, pour porter le regard au-delà du seul moment où l'élève quitte l'institution scolaire et comprendre mieux un processus cumulatif souvent ancien qui interroge le cœur même de l'école.

Dans notre académie, des efforts importants ont été réalisés pour lutter contre ce phénomène.

Le nombre de décrocheurs a baissé de près de 20 % dans l'académie d'Amiens entre novembre 2012 et novembre 2013 et le nombre de solutions de rescolarisation a augmenté de près de 17 % dans la même période. Ces résultats sont le fruit d'un travail collectif autour de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), dont le nom rappelle qu'il s'agit d'une Mission qui s'impose à tous. Dans sa partie la plus visible, elle met en place et accompagne de multiples dispositifs de raccrochage scolaire au travers notamment des actions d'accueil et de mobilisation dites « Compétences plus ». Elle participe aussi à la mise en place d'actions innovantes comme l'ouverture d'un micro-lycée à Amiens en 2013-2014 qui a permis à 49 élèves ayant décroché depuis au moins un an de bénéficier d'une nouvelle chance de se qualifier. Effort qui sera poursuivi en 2014-2015 avec l'ouverture d'un deuxième micro-lycée à Soissons. Ces dispositifs s'articulent autour d'une pédagogie repensée et répond à l'esprit de la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 relative aux élèves sortis du système scolaire sans avoir atteint un premier niveau de qualification.

Et pourtant beaucoup reste à faire, à la fois dans les actions de prévention et dans le cadre du raccrochage scolaire. La notion de parcours de l'élève sera au centre du nouveau projet académique 2014-2017. Il s'agit bien de penser l'organisation scolaire et son action au service de l'élève et de faire qu'il puisse grandir et se sentir « chez lui » quelle que soit la réponse apportée aux besoins pédagogiques et éducatifs exprimés. Agir contre le décrochage scolaire, c'est aussi et peut-être surtout, penser une école de la bienveillance. Mot dont l'origine rappelle la fraternité, pilier essentiel de notre devise républicaine qui ouvre le regard à l'acceptation de l'autre dans sa différence.

Faut-il le rappeler, la classe est le premier lieu d'action contre le décrochage scolaire. Le rapport au savoir et la réflexion sur le sens de l'école sont fondateurs non seulement pour apprendre et comprendre en conscience mais aussi pour construire le sens d'une vie d'adulte citoyenne. Les échelons que représentent l'établissement scolaire et le bassin d'éducation et de formation doivent être des relais pour amplifier les actions collectives, pour créer et valoriser les réseaux de partenariats indispensables à la recherche de solutions. Il s'agit d'identifier les ressources, d'en tisser les liens pour que puisse naître une dynamique locale agissante.

La brochure qui vous est proposée ici est un outil. Elle répond à une volonté de clarification des rôles et des missions de chacun en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Elle permet d'appréhender la globalité des solutions à mettre en œuvre et fait montre d'un souci de simplification. Elle pourra servir de support à des interventions ou des formations, par exemple en direction des référents-es décrochage scolaire. Je sais aussi que beaucoup d'actions de lutte contre le décrochage scolaire ne sont pas connues et relèvent de petits gestes ordinaires de soutien et d'attention. Je formule des vœux pour que cet esprit empreint d'humanité raisonne et résonne au cœur de votre action.

Bernard Beignier

Recteur de l'académie d'Amiens
Chancelier des universités



page
2

Le décrochage scolaire : analyse et enjeux

- 2 Définition et mesure du décrochage scolaire
- 3 Le décrochage scolaire en Picardie : pourquoi agir ?
- 4 Les profils des décrocheurs

page
5

L'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire : une mission partagée

- 5 Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
- 7 Les réseaux FORMation QUALification Emploi (FOQUALE)

page
8

Les réponses de l'Education nationale : du décrochage scolaire à la persévérance scolaire

- 8 Persévérance et prévention scolaires au quotidien :
 - L'accompagnement personnalisé
 - Le Parcours d'information, d'orientation et découverte du monde économique et professionnel
 - Les pédagogies innovantes
- 9 Le repérage des décrocheurs :
 - Le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)
 - Le LYCAM
- 10 Les dispositifs de prévention et de raccrochage pendant la scolarité obligatoire :
 - L'école ouverte
 - Le programme personnalisé de réussite éducative
 - Les dispositifs relais
- 11 Les dispositifs destinés aux plus de 16 ans :
 - La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
 - Le micro-lycée
 - L'éducation récurrente

page
16

Les réponses des partenaires de l'Education nationale

- 16 Les Missions locales
- 18 Le Service Civique
- 18 Les Écoles de la 2e Chance (E2C)
- 19 L'EPIDE : établissement public d'insertion

page
20

Ressources

page
21

Adresses utiles

- 21 Les CIO en Picardie

Cette brochure présente des actions et des dispositifs mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire. Elle n'est pas exhaustive.



Définition et mesure du décrochage scolaire

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Ce processus est observable quel que soit le système de formation initiale : formation de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, en contrat d'apprentissage.

Le décret du 31 décembre 2010 fixe le niveau de qualification minimum que tout élève ou apprenti doit atteindre, à savoir soit le baccalauréat, soit un diplôme à finalité professionnelle de niveau V ou IV enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Tout jeune qui quitte le système de formation sans avoir le niveau de qualification défini par la loi est considéré comme décrocheur.

Deux indicateurs pour mesurer le pourcentage de décrocheurs

Les sortants précoces, indicateur européen

Cet indicateur fait partie des cinq critères de référence chiffrés de Lisbonne, élaborés dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Il mesure la proportion de **jeunes âgés de 18 à 24 ans** qui ne possèdent aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges et qui **ne poursuivent ni études, ni formation au moment de l'enquête**.

Il prend en compte les jeunes qui ne sont pas en formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Il est calculé à partir de l'enquête Emploi en continu et est donc estimé sur le territoire de la France métropolitaine.



En 2012, la proportion moyenne de sortants précoces en Europe est de 12,7 %. La France est un peu en dessous avec 11,6 %. Certains pays ont un score élevé, comme l'Espagne (25 %), le Portugal (20,8 %) ou l'Italie (17,6 %). A l'inverse, la plupart des Etats membres du nord et de l'est de l'Union européenne sont sous la barre des 12 % de sorties précoces.

Objectifs à atteindre pour l'Union européenne :

L'Union européenne a adopté une politique commune de réduction du taux des « sorties précoces » dans le cadre de « Europa 2020 ». Elle s'est fixé l'objectif de le réduire progressivement à une moyenne européenne de 10 % en 2020.

La France a décidé d'atteindre, à cette échéance, le taux de 9,5 %.

Pour faire reculer le phénomène du décrochage, il convient de répondre à un double impératif : développer les solutions proposées aux jeunes décrocheurs et prévenir en amont les risques de décrochage.

Les sortants sans diplôme, indicateur français

D'après cet indicateur, en moyenne **122 000 jeunes quittent chaque année la formation initiale sans avoir obtenu de diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges** : 65 000 sans diplôme et 57 000 avec le brevet des collèges. **Ils représentent 17 % des sortants du système éducatif.**

Cet indicateur représente un flux de sortants, **quel que soit leur âge**. Les jeunes peuvent au moment de l'enquête avoir repris une formation. Les données de cet indicateur proviennent de l'enquête Emploi en continu de l'INSEE.

La fin de la formation initiale correspond à la première interruption des études pour une période de plus d'un an.

Info +

✓ LEFRESNE Florence, Dossier **Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme « Éducation et formation 2020 »** in La France dans l'Union européenne, INSEE Références, édition avril 2014, pp. 58-69

✓ QUERE Michel (dir.), **Sortants sans diplôme et sortants précoces**, Note d'information DEPP 12.15, septembre 2012, 6 p.

✓ Décret n°2010-1781 du 31 décembre 2010 fixant le niveau de qualification prévu à l'article L 313-7 du code de l'éducation (JO du 1er janvier 2011)





Le décrochage scolaire en Picardie : pourquoi agir ?

Depuis le début des années 1970, et la montée du chômage, l'absence de diplôme est un frein à l'insertion professionnelle. En France comme à l'étranger, les sans-diplôme sont surexposés au chômage quel que soit leur âge, mais plus encore quand ils sont jeunes.

En Picardie, selon l'INSEE, **45 % des jeunes de moins de 25 ans sans diplôme sont au chômage**, contre 12 % des diplômés du supérieur et 20 % des bacheliers. Les jeunes diplômés se placent rapidement sur une trajectoire stable tandis que les peu ou pas diplômés ont un risque élevé de se trouver sur une trajectoire d'exclusion. Le taux de chômage, particulièrement élevé des jeunes picards est d'abord lié à leur insuffisance de formation. 41 % des picards chômeurs de 18 à 24 ans n'ont aucun diplôme contre 35 % dans les autres régions. Ce taux est le plus élevé de toutes les régions françaises. Plus souvent au chômage, ces jeunes sans qualification le restent aussi plus longtemps.

Lorsqu'ils ont un emploi, les jeunes de moins de 25 ans sans diplôme travaillent dans les professions les moins qualifiées : 90 % d'entre eux sont ouvriers ou employés, alors que 60 % des jeunes diplômés du supérieur occupent des emplois de cadres ou de professions intermédiaires. Sans diplôme, les garçons s'insèrent le plus souvent dans les métiers d'ouvriers non qualifiés du bâtiment et travaux publics, des industries de process ou de la manutention. Les filles travaillent le plus souvent dans l'hôtellerie et la restauration ou la grande distribution. Ces professions constituent donc, malgré des conditions de travail difficiles, des opportunités d'insertion pour les non diplômés.

La moitié des jeunes qui ont décroché du système scolaire ont quitté le domicile parental. **30 % ont créé leur propre famille**, soit deux fois plus que les « non décrocheurs ». Les jeunes filles sorties du système scolaire sans diplôme sont particulièrement nombreuses à vivre en couple. La moitié d'entre elles ont fondé leur propre famille, contre une sur cinq pour les filles encore en formation. **Elles sont également mères plus souvent : 35 %** contre seulement 7 % des moins de 25 ans.

Le décrochage du système scolaire accompagne parfois chez les jeunes de 16 à 24 ans la marginalité (sans pour autant de lien de causalité) : **80 % des jeunes en détention** (près de 600 jeunes picards) et **près de la moitié des jeunes vivant sans abri** ou en habitation mobile (environ 250 jeunes picards) **sont des jeunes en échec scolaire**.

Le décrochage scolaire a également un coût pour la collectivité. Il représente un manque à gagner important (salarial pour l'individu, fiscal pour la collectivité) et engendre des dépenses supplémentaires en termes de santé et de prestations sociales. Ainsi, en France, le coût du décrochage est estimé entre 220 000 et 230 000 euros par décrocheur tout au long de sa vie.

Le décrochage scolaire est un facteur de future exclusion sociale et professionnelle. **Il entraîne une perte de qualité de vie et d'estime de soi**. Il engendre des coûts individuels, sociaux et économiques. Prévenir le décrochage scolaire doit donc s'assumer comme un projet de société.

Info +

- ✓ EVRARD Anne, REBOUL Jean-Louis, **Une précarité accrue pour les jeunes sans diplôme**, Insee Picardie, IPA n°68 juillet 2012, 4 p.
- ✓ ARMAND Anne, BISSON-VAIVRE Claude, LHERMET Philippe (dir.), **Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée**, Rapport n°2013-059 de l'IGEN et l'IGAENR, juin 2013, 23 p.
- ✓ BARRET Christophe, RYK Florence, Volle Noémie, **Enquête 2013 auprès de la Génération 2010**, Bref du Céreq, n°319, mars 2014, 8 p.
- ✓ BOUDESSEUL Gérard, GRELET Yvette, VIVENT Céline, **Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention ?**, Bref du Céreq, n°304, décembre 2012, 4 p.



Les profils des décrocheurs

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe et multiforme. Il n'existe pas de profil type. Les jeunes décrocheurs sont des élèves qui, au sein de l'institution, peuvent manifester par des signes divers que leur situation est en train de se déliter : absentéisme, agressivité, violence, passivité... Le jeune désinvestit l'école. Le décrochage concerne surtout les élèves en situation d'échec scolaire. Mais tous les élèves en échec ne sont pas forcément des décrocheurs.

Une recherche conduite à Nantes, entre mai et juin 2013, auprès de 1155 jeunes ayant interrompu leurs études secondaires tente de dresser une typologie des principales raisons du décrochage évoquées par les jeunes concernés.

Caractéristiques sociodémographiques des jeunes en décrochage

- Les garçons (57,4 %) sont plus concernés par le décrochage scolaire que les filles.
- Les jeunes en décrochage scolaire proviennent plus fréquemment de milieu social défavorisé.

Caractéristiques scolaires des décrocheurs

- Près de 22 % des jeunes ont interrompu leurs études avant la fin du collège, le plus souvent au cours ou à l'issue de la classe de troisième.
- Les plus nombreux à avoir décroché (61 %) ont commencé des études en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis sans obtenir le diplôme préparé. Le plus souvent, l'interruption intervient en début de parcours.

Difficultés scolaires fréquentes

- Nombreux sont ceux à avoir rencontré des difficultés scolaires : 77 % ont redoublé au moins une fois.
- 45 % travaillent irrégulièrement et 15 % disent n'effectuer aucun travail personnel.
- 60 % des jeunes qui ont interrompu leurs études avant le lycée ont déjà séché. 39 % disent l'avoir fait souvent.
- Des jeunes souvent exclus de leur établissement : 30 % ont été exclus temporairement et 15 % définitivement. Ces sanctions sont souvent liées à des conflits avec d'autres élèves ou les enseignants-es.

Classification des motifs du décrochage

- **De grandes difficultés scolaires : 25,6 % des décrocheurs**

Rencontrant des difficultés à différents niveaux, ils décrochent à la fois parce qu'ils ne donnent plus sens à leur scolarité, mais aussi parce qu'ils rencontrent des difficultés relationnelles que ce soit avec les enseignants-es ou les élèves. Ils ont décroché très tôt,

plus souvent au niveau du collège ou de la seconde professionnelle. Leur situation est souvent décrite sur le mode de la souffrance avec un sentiment d'anxiété. Ils ont fréquemment manifesté leur opposition à ce monde scolaire qui les rejetait : « *Je n'étais pas fait pour l'école et j'ai été exclu de plusieurs établissements, on ne voulait plus de moi* ».

- **Le rejet de l'institution scolaire : 20,3 %**

Pour ces jeunes, le décrochage est une mise à distance d'un monde qui ne leur convient pas. Le contenu trop abstrait des cours revient souvent comme raison de l'arrêt des cours. Ils ont l'impression de perdre leur temps et ne voient pas l'utilité de l'école.

- **L'attrait de la vie active : 31,3 %**

Ces jeunes semblent avoir vécu de manière positive leur parcours scolaire : plutôt satisfaits de leur dernière orientation, ils aiment les maths, ont été assidus, ont de bons rapports avec les enseignants-es, n'ont pas de problèmes de discipline et déclarent souvent avoir un projet professionnel ou de formation. Dans ce groupe, on retrouve des décrochages davantage liés au monde du travail qu'au monde scolaire : « *je préférerais travailler et gagner de l'argent* ». « *Je voulais trouver un apprentissage mais je n'ai pas trouvé* »... Ces jeunes sont plus souvent d'origine étrangère et ont plus fréquemment arrêté à un niveau V de formation.

- **Le découragement : 14,4 %**

Ce sont des jeunes qui avaient peur d'échouer et ne pensaient pas pouvoir réussir. Plus souvent issus des terminales générales et technologiques, leur décrochage se situe en fin de parcours et fait souvent suite à un échec. « *J'ai pas eu le bac et j'ai pas eu le courage de recommencer* ».

- **Des problèmes personnels : 8,4 %**

Ce sont des jeunes qui avaient peur d'échouer et qui avaient des problèmes personnels. « *J'ai eu un problème de santé et j'ai loupé beaucoup de cours. Puis quand je revenais, j'avais beaucoup de remarques. Alors j'ai arrêté* ». Les problèmes personnels s'expriment souvent par des sentiments d'anxiété en classe.

Info +

- ✓ BERNARD Pierre-Yves, MICHAUT Christophe, « **Marre de l'école** » : les motifs du décrochage scolaire, Notes du CREN, n°17, mars 2014, 9 p.
- ✓ DARDIER Agathe, LAIB Nadine, ROBERT-BOBEE Isabelle, **Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?**, France portrait social, coll. « Insee Références », 2013, 22 p.
- ✓ MOISAN Catherine (dir.), **Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité**, Education et formations, n° 84, décembre 2013, 78 p.



Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

La lutte contre le décrochage scolaire passe par la mise en place d'une organisation partenariale via les Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD). Elles ont été mises en place par la circulaire du 9 février 2011.

Ces plates-formes sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes. Elles rassemblent à un niveau local les responsables des centres d'information et d'orientation, des missions locales, des centres de formation d'apprentis, des établissements de l'agriculture, du service public de l'emploi...

Les PSAD en Picardie

Il existe **9 PSAD** installées dans des Centres d'information et d'orientation (CIO).

CIO DE L'AISNE :

- Hirson
- Tergnier
- Château-Thierry

CIO DE L'OISE :

- Beauvais
- Creil
- Compiègne

CIO DE LA SOMME :

- Abbeville
- Amiens-Nord
- Péronne

En Picardie, les PSAD sont coordonnées au niveau local par les directeurs-trices de CIO et placées sous la responsabilité du préfet du département. En 2015, le Conseil Régional de Picardie se verra confier l'animation et la coordination des PSAD, en lien avec les autorités académiques.

Objectifs des PSAD

Elles permettent de mettre en commun, dans chaque bassin d'éducation et de formation, les informations dont ces acteurs disposent. Elles repèrent ainsi les jeunes de plus de 16 ans qui ont quitté la formation initiale en cours ou en fin de cycle sans avoir obtenu le diplôme préparé. Elles les contactent et les accompagnent de manière personnalisée vers une formation, une qualification ou un emploi.

Repérage des décrocheurs : le SIEI

Le repérage des jeunes décrocheurs se fait deux fois par an, en octobre et en mars, par l'intermédiaire du **Système interministériel d'échange d'informations (SIEI)**. Il s'agit d'un croisement d'informations entre les bases de données des établissements de formation initiale (publics, privés, agricoles), celles des missions locales et celles des centres de formation d'apprentis. Le SIEI permet d'établir une liste de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme de niveau IV ou V. Cette liste est communiquée par voie sécurisée aux responsables des PSAD. En Picardie, entre novembre 2012 et novembre 2013, le nombre de décrocheurs a sensiblement baissé passant de 7060 à 5681.

Pour une prise en charge rapide, les décrocheurs sont également repérés tout au long de l'année par leur établissement scolaire. Une fiche de signalement pour chaque jeune sorti en cours ou en fin d'année scolaire sans avoir validé son cycle de formation est transmise au centre d'information et d'orientation (CIO). L'établissement scolaire garde la responsabilité de tout jeune sorti du système éducatif pendant un an à partir du constat de sortie.

Prise en charge des décrocheurs : les CIO

Une fois repéré, chaque décrocheur est contacté, par téléphone ou par courrier, par la PSAD dont il dépend. Un entretien lui est proposé au sein d'un centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans son établissement scolaire. Le jeune rencontre alors une conseillère d'orientation-psychologue ou une enseignante chargée de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation (ECPIF) de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

L'**entretien de situation** peut comporter une ou plusieurs rencontres avec l'élève et ses parents. Il permet d'établir un diagnostic de la situation du jeune, un bilan de ses acquis et de ses compétences et de lui proposer un accompagnement personnalisé jusqu'à l'aboutissement vers une solution effective, en priorité le maintien ou le retour en formation. Une fiche d'entretien est réalisée. Elle constitue le support qui établit la synthèse du parcours du jeune, ses souhaits et la formulation de la solution proposée.



Les solutions proposées

L'accompagnement du jeune doit conduire à une solution soit au sein de l'Education nationale, soit hors Education nationale.

Les solutions proposées par l'Education nationale sont diverses :

- retour en formation initiale,
- micro-lycée,
- formation des GRETA,
- apprentissage public,
- actions de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS),
- partenariat avec l'Agence du Service Civique.

Les solutions des partenaires des PSAD :

- École de la 2e Chance,
- EPIDE,
- contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
- Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS),
- Emploi d'avenir,
- stage de la Région (PAL : programme d'actions locales),
- dispositif Accord National Interprofessionnel (ANI) des Missions locales...

Résultats obtenus en Picardie, en 2013

Suite à la campagne SIEI de novembre 2013 et après vérification des listes, 4101 jeunes ont été repérés comme décrocheurs par les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Parmi eux, 3499 jeunes ont été contactés soit 85,3 % des jeunes décrocheurs et 2392 ont été pris en charge : 572 jeunes ont intégré un dispositif d'accompagnement (dont 349 ont été pris en charge par la mission locale et 184 par la MLDS), 1027 jeunes ont intégré un dispositif de retour en formation ou d'insertion (dont 876 retours en formation et 148 jeunes en emploi) et 793 jeunes sont en attente d'un accompagnement ou d'une solution.

Témoignage

Marion Termoz Masson, Conseillère d'orientation-psychologue

« Dans le cas d'un élève décrocheur qui vient pour une réorientation, l'accompagnement se déroule sur plusieurs entretiens. Au départ, il y a l'idée de comprendre un peu son parcours, ce qui a fait rupture, ce qui est douloureux. Après il faut accepter que tout ne s'est pas passé comme on a voulu et que peut-être le projet a été un peu idéalisé ou n'est pas en lien avec ce qu'il pourrait faire. Donc il y a un travail de réappropriation du projet professionnel et d'ouverture. L'idée, ce n'est pas de lui dire « non ce n'est pas possible, tu ne pourras pas », l'idée c'est de comprendre ce qui fait qu'il a envie d'être médecin ou avocat. Ensuite, il doit comprendre son projet et qu'il se rende compte de ses limites puis qu'il puisse s'ouvrir vers des formations professionnelles en lien avec ses centres d'intérêts ».

Extrait de « Parcours d'un décrocheur jusqu'au retour en formation » : www.onisep.tv

Info +

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

✓ Instruction n°09-060 JO du 22-04-2009, parue au BO n°23 du 4 juin 2009 : **Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire.**

✓ Circulaire n°2011-028 du 9 février 2011, parue au BO n°6 du 10 février 2011 : **Lutte contre le décrochage scolaire (PSAD et SIEI).**

✓ Circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013, parue au BO n° 14 du 4 avril 2013 : **Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)**





Les réseaux FORMATION QUALIFICATION Emploi (FOQUALE)

Après la mise en place des PSAD, l'enjeu pour l'Education nationale a été d'apporter une réponse plus performante et plus adaptée aux demandes de retour en formation qualifiante des décrocheurs. Les réseaux FOQUALE ont été créés, en mars 2013, pour optimiser le pilotage et l'organisation des réponses proposées par l'Education nationale aux décrocheurs. Ils se substituent aux réseaux « nouvelle chance » prévus par la circulaire du 8 mars 2012.

Coordination des réseaux FOQUALE

Dans l'Oise et dans la Somme, pour chaque bassin d'éducation et de formation, il existe un réseau FOQUALE. Pour l'Aisne, il en existe deux par bassin. Ils sont articulés aux plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Chaque réseau est piloté par un ou une chef-fe d'établissement. L'inspecteur-trice de l'Education nationale chargé-e de l'information et de l'orientation (IEN-IO) en lien avec le ou la directeur-trice académique des services de l'Education nationale (DA-SEN), assure la coordination des différents réseaux constitués sur le territoire dont il ou elle a la responsabilité.

Fonctionnement des réseaux

Le ou la responsable du réseau FOQUALE constitue un comité de réseau composé de chefs-fes d'établis-

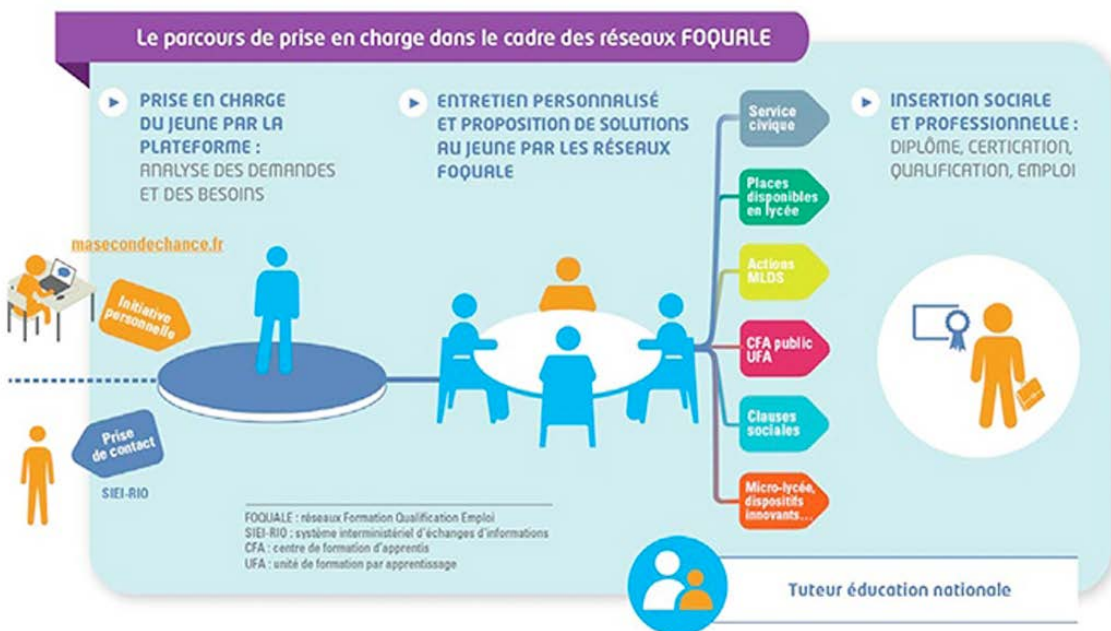
sement de collègue, LEGT et LP, des directeurs-trices de CIO et des IA-IPR et IEN-ET-EG référents-es de bassin.

Ce comité se réunit régulièrement pour définir en concertation les objectifs prioritaires. En coopération avec le ou la coordonnateur-trice local-e de la plateforme, le comité analyse et identifie les besoins. Il recense, coordonne, mutualise et développe l'offre de solutions existantes dans l'Education nationale pour les décrocheurs : places disponibles en lycée, CFA public, actions de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, micro-lycée, dispositifs innovants, Service Civique, clauses sociales...

Rôle de prévention

Depuis la rentrée scolaire 2013, en appui des réseaux FOQUALE, des référents-es « décrochage scolaire » sont nommés-es dans tous les établissements du second degré, par les chefs-fes d'établissement. Leur activité se situe au cœur du dispositif de prévention du décrochage scolaire. Dès les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, ils ou elles se mobilisent et coordonnent l'action de prévention menée par les équipes éducatives au sein des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS). Ils ou elles ont également pour mission de faciliter le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre des PSAD.

une mission partagée





Persévérance et prévention scolaires au quotidien

L'ensemble des démarches et dispositifs de lutte contre le décrochage concourt à la persévérance et la prévention scolaires.

L'accompagnement personnalisé (AP)

Distinct des heures de cours, l'accompagnement personnalisé est intégré à l'emploi du temps des élèves de collèges et de lycées. A raison, en moyenne, de deux heures par semaine, il permet aux élèves de consolider et d'approfondir leurs acquis, de se former aux méthodes de travail et de gagner en autonomie. L'équipe pédagogique adapte le contenu de l'accompagnement personnalisé aux besoins de chaque élève.

L'aide à l'orientation est un des volets de l'AP. Au lycée, pour les élèves volontaires, l'accompagnement personnalisé s'articule avec les deux dispositifs suivants :

- **Le tutorat** : durant toute sa scolarité au lycée, chaque élève a la possibilité d'être conseillé et guidé dans son parcours par un adulte référent. En coopération avec le ou la professeur-e principal-e et le ou la conseiller-ère d'orientation-psychologue, le ou la tuteur-trice aide l'élève à s'informer sur les poursuites d'études en le guidant vers les ressources disponibles.

- **Les stages de remise à niveau et stages passerelles** permettent de fluidifier les parcours. Les stages de remise à niveau, destinés à prévenir les redoublements, concernent en priorité les élèves de 2de, sur recommandation du conseil de classe. Les stages passerelles visent à faciliter un changement d'orientation et s'adressent prioritairement aux élèves de 1re.

L'organisation de ces stages relève de l'autonomie des établissements.

Le Parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP)

Prévu pour la rentrée 2015, dans la suite du PDMF, il sera proposé dès la 6e à chaque élève. Ce parcours participe à la prévention du décrochage en permettant à chaque élève de construire des projets d'avenir et de vivre son orientation comme un processus positif. L'objectif est d'aider chaque élève à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle, d'éclairer ses choix d'orientation face à un environnement social et économique mouvant.

Il doit permettre l'acquisition de connaissances, de capacités et d'aptitudes autour de trois dimensions :

- La découverte des métiers
- La découverte des formations
- L'auto-évaluation et la connaissance de soi.

Le PIODMEP participe à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. En effet, le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Les pédagogies innovantes

Officialisé en 2013, le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative (Cnire) a pour mission de favoriser l'esprit d'innovation en matière de réussite scolaire et éducative et la mutualisation des bonnes pratiques. Les innovations sont recensées sur le site « Expérithèque », la bibliothèque nationale en ligne des innovations et expérimentations pédagogiques des établissements scolaires.

Trois expérimentations académiques innovantes y sont présentées :

- « Je m'accroche, je raccroche », pour les jeunes potentiellement décrocheurs de seconde professionnelle, au lycée Pierre Méchain de Laon.
- Stage de remotivation et de rescolarisation, au collège Gérard Philippe de Soissons, confronté à un absentéisme lourd lié à une démotivation et un décrochage importants.
- SAS d'intégration et de remobilisation, au lycée des métiers du tertiaire Romain Rolland d'Amiens, pour les élèves affectés tardivement et sans projet.

Info +

✓ L'accompagnement personnalisé, le tutorat, les stages de remise à niveau et stages passerelles, le PIODMEP sont présentés dans le **Dossier du ou de la professeur-e principal-e**, Onisep Picardie, à télécharger sur www.onisep.fr/amiens

✓ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est présenté sur Eduscol, <http://eduscol.education.fr>

✓ Site internet « Expérithèque » :

<http://eduscol.education.fr/experitheque/carte.php>



Le repérage des décrocheurs

Le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

Le GPDS est au cœur de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) dans les collèges et les lycées. Son activité vise principalement à prévenir l'abandon scolaire précoce. Il recense tous les sortants de l'établissement et identifie les élèves à risque nécessitant un suivi et un accompagnement. Il met en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires à la remédiation des difficultés repérées.

Il est constitué d'une équipe pluri-professionnelle qui rassemble le ou la référent-e décrochage scolaire, des professeurs-es principaux-ales, des conseillers-ères d'orientation-psychologues (COP), des conseillers-ères principaux-ales d'éducation (CPE), des personnels sociaux et de santé, l'enseignant-e chargé-e de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation (ECPIF).

Un outil de repérage : le LYCAM

Le LYCAM (le LYCée ÇA M'intéresse), apparu en France au début des années 2000, est devenu un outil de prévention du décrochage destiné aux lycéens et plus particulièrement aux lycéens professionnels.

Cet outil s'appuie sur un questionnaire composé d'une quarantaine d'items rassemblés en 7 dimensions :

- Attitude de la famille par rapport à l'école
- Projets scolaires
- Rendement scolaire
- Confiance en soi
- Absentéisme
- Besoin de soutien de la part des enseignants
- Intérêts pour l'école

Outil standardisé, pertinent et fiable, il fournit des indicateurs de démotivation ou de décrochage scolaires. Le diagnostic peut être individuel ou collectif. Le ou la conseiller-ère d'orientation-psychologue, en tant qu'expert-e, doit être impliqué-e à part entière dans l'analyse des résultats. Le LYCAM amène l'élève à réfléchir à son propre ressenti ce qui en fait un support intéressant pour un **entretien individuel**.

Il permet de mettre en place des actions de remédiation ciblées.

Témoignages

Céline Garrigou, référente décrochage scolaire au LP Julie Daubié de Laon

« Le titre de «référént décrochage scolaire» officialise mes missions de CPE et rend plus visibles les actions menées au quotidien pour éviter que certains jeunes n'interrompent leur scolarité. Mon rôle au sein du GPDS, avec l'aide des différents acteurs présents, est d'identifier les élèves en situation ou en voie de décrochage afin de trouver la solution la plus adaptée.

Au cœur du groupe de prévention du décrochage scolaire : Le GPDS se réunit régulièrement afin de faire un bilan « élève » et de réfléchir aux stratégies de raccrochage à mettre en place. Lorsqu'une réunion du GPDS est déclenchée, chaque professeur principal identifie les élèves dont le cas doit être présenté. Tous les intervenants du GPDS s'efforcent d'évaluer chaque situation, d'identifier les difficultés pour y remédier au mieux et de diriger le jeune et sa famille vers le professionnel compétent. Chaque situation est observée sur le plan médico-social avec l'assistante sociale et l'infirmière scolaire, sur le plan de l'orientation avec la COP et sur le plan scolaire et de l'investissement avec l'équipe pédagogique. A l'issue de chaque réunion, un compte rendu est adressé au CIO afin qu'il prenne le relais si besoin.

Autant de profils de décrocheurs que de causes du décrochage : Chaque décrocheur est unique. Cette année, nous avons mis en place des stages passerelles ou de découverte afin d'aider nos jeunes à trouver la voie professionnelle ou scolaire qui leur convient le mieux ».

Mathilde Perdigeon, directrice du CIO de Péronne Atelier estime de soi

« Au centre d'information et d'orientation, nous travaillons sur la prévention du décrochage scolaire. Nous organisons, depuis trois ans, un « Atelier estime de soi » dans les trois lycées professionnels de notre secteur, à raison de 15 places par lycée. Pour sélectionner les élèves, les conseillers d'orientation-psychologues utilisent le « LYCAM ». Les jeunes retenus sont ceux présentant un seuil critique dans la dimension confiance en soi et volontaires pour cette action. Animé par une psychanalyste spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, l'atelier se déroule sur trois jours. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir le sens du « savoir sur soi » pour leur donner envie de travailler sur l'estime de soi, d'avoir envie d'apprendre et de démanteler certaines croyances (« Je n'y arriverai pas, je suis nul »...). Une journée « piqûre de rappel » a lieu en fin d'année. Elle permet de faire le point sur les avancées et les objectifs de chacun. Après cet atelier, les enseignants ont constaté que les lycéens étaient plus attentifs et plus désireux de bien faire ».



Les dispositifs de prévention et de raccrochage pendant la scolarité obligatoire

L'École ouverte

L'opération interministérielle « École ouverte » consiste à ouvrir les collèges et les lycées pendant les congés scolaires, et les mercredis et/ou samedis. Sont principalement concernés les établissements relevant de l'éducation prioritaire. L'École ouverte propose un programme d'activités scolaires, culturelles, sportives et de loisirs qui visent les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle accueille des élèves qui ne partent pas en vacances pour leur faire découvrir des activités de qualité, prévenir le décrochage scolaire et contribuer ainsi à la réussite scolaire de tous dans un cadre bienveillant et exigeant.

Le Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins des élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Le PPRE peut intervenir à tous les moments de la scolarité obligatoire en fonction des besoins de chaque élève, à l'école élémentaire comme au collège. Il permet d'organiser une prise en charge personnalisée autour d'objectifs d'apprentissage mais se concentre prioritairement sur le français, les mathématiques et, au collège, sur la première langue vivante. Les objectifs fixés, sous forme de contrat entre l'équipe éducative et la famille, préviennent l'aggravation des difficultés et permettent à l'élève de surmonter les obstacles à la poursuite de ses apprentissages. Sa durée est temporaire et varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès. Il prévoit aussi les modalités d'évaluation des progrès de l'élève. Au terme du PPRE, l'enseignant-e avec le ou la professeur-e principal-e, dresse un bilan pour décider de sa poursuite, de son interruption, de la révision de ses objectifs ou de l'introduction de nouvelles actions.

Info +

- ✓ Circulaire n° 2014-011 « **Opération École ouverte** », BO n°13 du 27-03-2014
- ✓ Circulaire n° 2014-037 « **Les dispositifs relais** », BO n°14 du 03-04-2014

Les dispositifs relais

Depuis la rentrée 2013, il existe trois types de dispositifs relais : **les classes relais, les ateliers relais, les internats relais**, destinés à des collégiens en classe de 5e, 4e, et 3e. Ils concernent les élèves déscolarisés pour cause d'absentéisme, de rejet des apprentissages ou de problèmes de comportement et de désocialisation et qui ont déjà bénéficié de toutes les mesures d'aide et de soutien dans leur collège d'origine. Le projet éducatif et pédagogique est intégré au projet d'établissement et un ou une enseignant-e coordonne le dispositif.

- **Les points forts** : un encadrement pédagogique, éducatif, scolaire et périscolaire renforcé pour un groupe réduit d'élèves (maximum 12). La pratique pédagogique met en œuvre trois principes : l'individualisation du parcours, le suivi de l'élève et l'engagement de sa famille. Le fonctionnement de ces dispositifs repose sur un partenariat entre l'Éducation nationale et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), parfois les Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), des associations telles que les Céméa, la Ligue de l'enseignement, etc.

- **Les objectifs** : reconstruire une image positive de soi, favoriser la socialisation par l'appropriation des règles de la vie sociale et scolaire, remotiver durablement et réinsérer dans un parcours de formation.

20 dispositifs relais fonctionnent dans l'académie d'Amiens dont 15 classes relais et 5 ateliers relais. L'académie d'Amiens ne dispose pas d'internat relais mais la circulaire n° 2014-037 envisage l'implantation d'un ou plusieurs internats relais dans chaque académie.

Témoignage d'élève

« Je n'étais vraiment pas fait pour l'école », explique Alan. « Suivre les cours, travailler, tenir sur une chaise toute la journée... ». Le collégien a décroché. « Quand on me virait du collège, j'étais content ! ». Grâce au travail mis en place par le Dispositif relais, Alan a pu renouer avec le système scolaire. Il a effectué des stages et trouvé un domaine qui lui plaisait. « Avant je n'avais pas de but. Maintenant j'en ai un, c'est d'avoir le CAP ».

Extrait de « De la rupture au raccrochage : parcours d'Alan » www.nadoz.org





Les dispositifs destinés aux plus de 16 ans

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

La mission de lutte contre le décrochage scolaire est une mission partagée par l'ensemble des acteurs du système éducatif, à tous les niveaux de pilotage. La MLDS a un rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation auprès des équipes éducatives, de direction et d'encadrement. Ses activités sont menées au niveau de l'établissement scolaire, du district et du bassin de formation.

Les objectifs de la MLDS sont :

- réduire, par des actions de **prévention**, le nombre de sorties sans qualification
- **accueillir et remobiliser** les élèves décrocheurs en vue d'une **formation qualifiante** et ceci pour une insertion sociale et professionnelle durable. Les actions d'accueil et de remobilisation et les actions de formation et de qualification de la MLDS ciblent les jeunes de 16 à 25 ans en voie de décrochage ou sortis du système scolaire depuis moins d'un an. La Mission de lutte contre le décrochage scolaire développe de multiples partenariats locaux avec d'autres instances concernées par les enjeux du décrochage : associations, collectivités territoriales, services sociaux, de santé, de justice...

Les projets d'actions de la MLDS

Chaque projet d'action est porté par le ou la chef-fe d'établissement, le ou la directeur-trice de CIO qui accueille ces actions de remédiation déployées en fonction des besoins repérés sur le territoire. Le projet est étudié par le ou la responsable du réseau FOQUALE en collaboration avec le ou la coordonnateur-trice de la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). La sélection des actions par la direction des services départementaux de l'Education nationale s'appuie ensuite sur plusieurs critères : la réponse aux besoins du bassin d'éducation et de formation, la pertinence du projet, les contenus pédagogiques, l'organisation de l'alternance, la qualité du partenariat, etc. Les établissements se chargent de la mise en œuvre des actions coordonnées par la MLDS.

Les actions de remobilisation et de formation de la MLDS

Ces actions de remédiation apportent des réponses concrètes et personnalisées aux jeunes qui viennent de quitter l'école sans diplôme et sans un niveau suffisant de qualification.

Leurs objectifs sont de permettre aux jeunes concernés de :

- reprendre confiance en eux,
- recréer du lien avec l'environnement social, éducatif et familial,
- acquérir les connaissances et les compétences complémentaires pour accéder à la qualification.

Certaines de ces actions sont co-financées par le Fonds Social Européen (FSE) (2014-2020).

LES ACTIONS D'ACCUEIL ET DE REMOBILISATION

Les parcours relais en lycée général, technologique et professionnel

Ils fonctionnent de janvier à juin pour aider les lycéens en risque de rupture scolaire. Ils ont pour objectif de favoriser le réinvestissement dans les apprentissages et la socialisation des lycéens à travers des méthodes pédagogiques adaptées et des parcours individualisés. Ils peuvent être une solution proposée suite à un entretien de situation. Ces parcours visent, selon la situation du jeune : la remotivation scolaire, la découverte des métiers et du monde de l'emploi ou l'élaboration d'un projet personnel en vue de l'accès à la qualification. Les lycéens décrocheurs peuvent participer à des bancs d'essai dans les ateliers des lycées du bassin ou des centres de formation d'apprentis. Une personne ressource est désignée dans l'établissement pour le suivi de cette action.

Les actions «Compétences Plus»

L'objectif est de préparer les élèves les plus éloignés de la qualification à un retour en formation qualifiante, soit par un retour en formation scolaire dans les établissements publics ou privés, soit en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soit en service civique (ou encore EPIDE, Ecole de la 2e chance...).

Organisées en parcours modulaires et individualisés d'orientation, ces actions offrent l'opportunité aux jeunes de faire le point sur leurs acquis, leurs capacités et leurs centres d'intérêts, de développer et valider des compétences, et de diversifier leurs expériences pour préparer l'accès à une qualification.

Chaque action est ouverte pour la durée d'une année scolaire. Il est possible d'y entrer en cours d'année et de sortir avant la fin de l'action pour intégrer une formation qualifiante. Placées sous la responsabilité du ou de la chef-fe d'établissement, ces actions font l'objet d'un projet pédagogique inscrit dans le projet d'établissement ou de bassin.



Les dispositifs destinés aux plus de 16 ans

Chaque action comprend 7 unités de formation :

- découvrir l'entreprise,
- communiquer et échanger ses savoirs et savoir-faire,
- construire un projet,
- développer ses capacités sociales et citoyennes,
- s'adapter à son environnement professionnel,
- acquérir les premières compétences professionnelles,
- communiquer en anglais.

En alternance, des stages en entreprise contribuent pour une bonne part à la construction du projet. Enfin, la remise à niveau dans les matières générales (français, maths, anglais, etc.) prépare le retour en formation.

LES ACTIONS DE FORMATION ET DE QUALIFICATION

Les modules de re-préparation à l'examen par alternance (MOREA)

Les MOREA permettent à des jeunes ayant échoué à l'examen du CAP ou du baccalauréat de re-préparer tout ou partie de leur examen sans pour autant doubler la classe de terminale.

A l'entrée dans le dispositif, les jeunes bénéficient d'un entretien et d'un bilan des acquis qui vont permettre d'établir un plan de formation individualisé. Les bilans servent aussi aux regroupements des jeunes qui ont des besoins comparables pour accéder au diplôme. Les dispositifs de MOREA peuvent compter 8 à 15 élèves de plusieurs établissements, voire de plusieurs spécialités. Les jeunes gardent un statut scolaire et ont les mêmes droits et devoirs que tout élève de l'établissement.

L'alternance prend une large part dans ce module. Elle permet aux jeunes de découvrir, au sein de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, les compétences professionnelles associées au diplôme et favorise leur future insertion professionnelle. Les MOREA exigent une autonomie importante des jeunes, tant en entreprise que dans le suivi des enseignements. La poursuite d'études en milieu scolaire, après l'obtention du diplôme en MOREA, est possible.

L'équipe pédagogique est constituée en fonction des besoins identifiés des jeunes qui vont intégrer les MOREA. Elle est restreinte, constituée d'intervenants-es volontaires, enseignants-es de la formation initiale. Un ou une enseignant-e référent-e coordonne l'action avec le concours des personnels de la MLDS.

L'ouverture ou la reconduction des MOREA est décidée par le recteur, sur proposition académique, après étude du projet et analyse des besoins. Il n'y a pas de reconduction automatique des MOREA : c'est une action conjoncturelle.

Les formations professionnelles aménagées (FPA)

Ces actions de la MLDS s'adressent aux jeunes en risque de décrochage issus de classe terminale de lycée générale ou technologique et ayant échoué deux fois au baccalauréat.

Des entretiens avec les jeunes sont organisés par les établissements d'origine avec le concours des conseillers-ères d'orientation-psychologues (COP). Un bilan individuel des acquis est réalisé. Les jeunes préparent alors en un an une partie ou la totalité d'un diplôme de niveau IV ou V. L'organisation de l'alternance et les périodes en entreprise sont modulées en fonction de la durée de la formation et des acquis des jeunes.



La MLDS en chiffres

Année scolaire 2012-2013

Les actions :

- 19 « Compétences plus »
- 1 MOREA par département
- 1 FPA bac pro vente à Amiens

Les jeunes

- 734 jeunes pris en charge par les actions MLDS dont 372 filles et 362 garçons
- Actions de remobilisation : 497 élèves dont 170 filles et 327 garçons
- Actions de qualification : 31 élèves dont 21 filles et 10 garçons





Les dispositifs destinés aux plus de 16 ans

D É C R O C H A G E

- Un personnel spécifique de la MLDS :
- L'enseignant-e chargé-e de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation (ECPIF).

Paroles de professionnel

Hubert Carreel, ECPIF au CIO de Creil

« Je suis rattaché au dispositif d'accueil et d'accompagnement du CIO de Creil sous l'autorité du Directeur du CIO. J'anime notamment les actions de la MLDS et participe à la prévention des sorties sans qualification, en liaison avec le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

Animateur et coordinateur des actions de la MLDS

Avec ma collègue ECPIF, j'ai encadré plusieurs sessions d'information et d'orientation au CIO de CREIL. A partir d'entretiens et sur la base d'un bilan de sa situation, chaque jeune bénéficie d'une proposition de parcours de formation par voie scolaire selon les places vacantes dans les établissements du bassin ou des propositions de formation par alternance. Un accompagnement individualisé est proposé jusqu'à ce qu'une solution soit effective ou qu'un relais soit passé à un partenaire interne ou externe à l'Education nationale.

Parallèlement, sous l'autorité de la cheffe d'établissement du lycée professionnel De Rothschild de Saint-Maximin, j'exerce des activités d'ingénierie de formation, de coordination pédagogique et d'accompagnement personnalisé des élèves. J'assure la fonction de coordonnateur d'une action « compétences plus » de la MLDS. Cette action propose des activités de remotivation, de remise à niveau, de découverte des métiers et du monde du travail ainsi qu'une aide à l'élaboration d'un projet professionnel.

J'accueille prioritairement des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France mais d'une manière générale, j'interviens auprès de jeunes de plus de 16 ans sans solution de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle, en voie de décrochage ou décrocheurs.

Aborder le jeune dans sa globalité

Dans le cadre de cette action « compétences plus », j'assure en partie la formation des élèves ainsi que le suivi des stages en entreprise. Cette année, nos élèves ont participé à une semaine « pleine nature » dans la station de La Bresse dans les Vosges. Cela leur a permis de partager des moments de vie en collectivité, d'échanger sur leurs expériences et leur formation avec d'autres jeunes, de renforcer des liens, de développer des capacités permettant de devenir des citoyens cultivés, lucides, autonomes et socialement éduqués. Il paraît essentiel de prendre en charge le jeune dans sa globalité si l'on veut avancer et nous ne devons pas perdre de temps. Ces jeunes décrocheurs « zappent » facilement. Ils sont très consommateurs. Si cela ne marche pas, ils passent à autre chose ! ».

Info +

✓ Circulaire Académie d'Amiens du 28 avril 2014 : **Mise en œuvre de la MLDS.**

✓ ARMAND Anne, BISSON-VAIVRE Claude, LHERMET Philippe (dir.), **Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée**, Rapport n°2013-059 de l'IGEN et l'IGAENR, juin 2013, 23 p.



Les dispositifs
destinés aux plus
de 16 ans

Le micro-lycée

Le micro-lycée est une structure scolaire autonome et de petite taille qui accueille des jeunes de 16 à 25 ans en rupture scolaire depuis plus ou moins un an. L'objectif visé est de mener ces jeunes décrocheurs au bac, voire au-delà.

Cette structure scolaire expérimentale publique de l'Education nationale est contractualisée par une convention triennale et tripartite signée entre le Conseil régional, le Rectorat et un établissement pour l'utilisation des locaux pendant le temps scolaire.

STRUCTURE INNOVANTE DE RACCROCHAGE

Le micro-lycée offre une seconde chance de passer le baccalauréat à des élèves qui n'auraient pas d'autres solutions par ailleurs. Les jeunes décrocheurs « raccrocheurs » volontaires sont remobilisés autour d'un projet personnel de reprise d'études après un parcours scolaire parfois chaotique et lié à une situation personnelle plus ou moins complexe. **Le micro-lycée s'efforce de les réconcilier avec eux-mêmes et avec les apprentissages.** Il leur propose des conditions de travail adaptées, une pédagogie innovante qui s'appuie sur l'utilisation des nouvelles technologies et un accompagnement personnalisé sous forme de tutorat et d'actions ciblées. Un membre de l'équipe éducative, nommé comme tuteur-trice, rencontre chaque semaine les jeunes pour faire le point sur leur scolarité. Cet accompagnement se fait en lien avec les assistants-es sociaux, les conseillers-ères d'orientation-psychologues, les infirmiers-ères, etc.

Les jeunes de la filière professionnelle suivent une formation initiale avec un rythme d'alternance école/entreprise bimensuel permettant de mieux appréhender le monde du travail. L'aménagement horaire, notamment pour les classes de seconde et de première, est différent d'une structure classique. Les élèves bénéficient d'un allègement de l'enseignement scolaire au profit d'activités périscolaires à visée éducative : activités sportives, culturelles ou artistiques à raison de 70 % d'enseignement scolaire et 30 % d'activités éducatives.

L'équipe enseignante volontaire est impliquée et disponible. Elle est en formation permanente et en lien avec la recherche en sciences de l'éducation. Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, le micro-lycée devient un « laboratoire » d'expérimentations pédagogiques qui contribuent à la mise en place de nouvelles pratiques professionnelles mutualisables.

SÉLECTION DES ÉLÈVES

Un entretien permet de définir le positionnement scolaire des candidats, de connaître leur projet personnel et leur motivation pour entrer dans le dispositif. La rentrée est fixée au 15 septembre.

DEUX MICRO-LYCÉES EN PICARDIE

- **À Amiens, le micro-lycée du lycée Delambre** accueille, depuis la rentrée scolaire 2013, une cinquantaine d'élèves.

L'offre de formation se compose de 4 modules :

- **2 modules de rescolarisation** soit de niveau seconde générale et technologique ou professionnelle, soit de niveau première.
- **2 modules diplômants** grâce auxquels les élèves préparent soit un bac pro en un an, soit un bac technologique.

- **À Soissons, le micro-lycée du lycée Léonard de Vinci** accueillera à la rentrée 2014 près de 30 élèves. Il propose un module de rescolarisation de niveau seconde et un module diplômant de préparation d'un bac professionnel en un an.

Paroles de professionnel

Philippe Delignière, chargé de mission sur le dossier micro-lycée au CAREP (centre académique de ressources pour l'éducation prioritaire)

« Les principales sources de recrutement du micro-lycée sont les CIO et les missions locales en partenariat avec Pôle Emploi et les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Il existe une diversité de profils de décrocheurs. Nous retrouvons des jeunes en phobie scolaire, de jeunes mères déscolarisées, des jeunes en grandes difficultés sociales, des jeunes intellectuellement précoces mais qui n'ont pas forcément été repérés au collège et qui ont fini par refuser le système scolaire, etc. Les besoins ne sont pas les mêmes. Le micro-lycée fonctionne sur le principe de l'école inclusive et c'est donc à la structure de s'adapter et d'apporter aux élèves ce dont ils ont besoin ».

Info +

- ✓ Les jeunes et leur famille peuvent contacter les services du rectorat au 03 22 82 39 49 ou par courriel : carep@ac-amiens.fr

- ✓ La vidéo sur le micro-lycée d'Amiens : <http://webtv.picardie.fr/video4785>



Les dispositifs
destinés aux plus
de 16 ans

L'éducation récurrente

Ce dispositif a pour objectif de faciliter le retour en formation initiale de toute personne souhaitant reprendre ses études après une interruption de scolarité. Le principe de l'éducation récurrente **s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire en permettant à des jeunes ayant quitté l'école prématurément d'accéder à une formation qualifiante**. Ce rattrapage scolaire s'effectue le plus souvent à temps plein **dans un lycée professionnel ou un lycée d'enseignement général**. En principe sans limite d'âge, l'éducation récurrente vise prioritairement les jeunes de 16 à 25 ans non pris en charge par les services de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Deux conditions sont nécessaires :

- avoir interrompu ses études depuis plus d'un an ;
- avoir le niveau requis à l'entrée dans la formation.

LA PROCÉDURE

Les candidats à l'éducation récurrente doivent obligatoirement **se rapprocher du centre d'information et d'orientation (CIO)** le plus proche de leur domicile pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec un ou une conseiller-ère d'orientation-psychologue (COP). L'entretien permet au candidat d'obtenir des informations et des conseils utiles à l'élaboration de son projet de reprises d'études. Le ou la COP évalue la faisabilité de la démarche, la motivation et le niveau de formation du candidat mais aussi les solutions les plus appropriées à sa situation. Le projet de reprise d'études doit être clair et motivé car toute demande de retour en formation initiale signifie que le candidat souhaite retrouver un statut d'élève avec ses droits et devoirs (assiduité, respect du règlement intérieur et de l'organisation pédagogique, etc.).

Suite à l'entretien, un dossier est constitué.

Celui-ci comporte les préconisations du ou de la COP qui a reçu le candidat, l'avis du ou de la directrice de CIO, et les documents utiles pour appuyer la démarche du candidat (copie des diplômes, bulletins scolaires, attestation de stages ou d'expériences professionnelles, bilan de compétences, résultats d'examens et éléments d'évaluation fournis par la plate-forme de suivi et d'accompagnement, etc.). Les dossiers sont examinés à l'issue de la campagne d'affectation et dans les limites des places restées vacantes. C'est le directeur académique des services de l'Education nationale (DA-SEN) qui décide de la recevabilité de la demande.

Témoignage

David, élève en 1^{re} professionnelle revient sur son parcours

« Ma scolarité au collège a été normale. Je n'ai pas vraiment eu de problème. En troisième, j'ai changé de collège. C'est à partir de là que j'ai eu des notes assez basses, un manque de motivation pour continuer les études ». David part ensuite dans des études de comptabilité qu'il abandonne en première. « J'ai commencé un petit peu à décrocher à cause de la classe et aussi parce que j'avais envie de me réorienter. Ça ne me plaisait plus du tout ». David prend alors contact avec le CIO pour trouver une solution. « Tout le reste de l'année, je n'ai fait que ça. J'y allais tous les mercredis pour faire le point, voir si je continuais les cours, mes ambitions pour l'année suivante... Ça a été un grand travail sur moi-même, car j'étais sur l'optique de faire une seconde générale et technologique. J'ai pris sur moi. Je me suis dit que ça n'était pas la peine que je me casse les dents sur quelque chose que je ne passerai pas. Il vaut mieux que je trouve quelque chose d'un niveau en dessous qui me plaît et que je réussisse mon année. » Après plusieurs stages, il découvre la chimie. Il constitue alors un dossier d'éducation récurrente et est pris sur son premier vœu : bac pro Industrie de procédés*. « Ça touche à toute la chimie. On fabrique, on analyse. C'est vraiment quelque chose qui me plaît. Et pourquoi ne pas faire un BTS chimiste après mon bac ? »

* est remplacé par le bac pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

Extrait de « Parcours d'un décrocheur jusqu'au retour en formation » : www.onisep.tv

à noter

Pour envisager une admission dans l'enseignement supérieur, en particulier en BTS, le dossier d'éducation récurrente n'est pas nécessaire.

Il faut dans ce cas formuler des vœux sur le site national de coordination des admissions post-bac : www.admission-postbac.fr

Pour élaborer le projet et être accompagné dans la démarche, un entretien préalable avec un ou une conseiller-ère d'orientation-psychologue est cependant souhaitable.



Les Missions locales

Les Missions locales proposent un accompagnement global aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans qualification, pour les amener vers une autonomie sociale et professionnelle.

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les 450 Missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Ainsi, chaque année, plus d'un million de jeunes sont accompagnés par les Missions locales.

Un accompagnement global au service de l'accès à la vie active

Les Missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes qui consiste à traiter l'ensemble des freins liés à l'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

Des services proposés aux jeunes dans 3 domaines : professionnel, social et vie sociale

- Définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise.
- Information sur la santé et accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome.
- Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le métier des Missions locales : accueil et entretien avec les jeunes, réseau avec les partenaires locaux

L'accueil de proximité est primordial pour les Missions locales qui ont mis en place plus de 5000 lieux ouverts au public. Les jeunes se rendent à la Mission locale de manière volontaire et sont accueillis immédiatement pour une première réponse à leur demande ou un premier entretien avec un ou une conseiller-ère.

L'accompagnement en entretien est le principal mode d'intervention. C'est au cours de l'entretien que le ou la conseiller-ère aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

Afin d'apporter aux jeunes tous les services nécessaires pour lever les freins à l'insertion, la Mission locale dispose d'un réseau de partenaires locaux : entreprises, organismes de formation, service public de l'emploi, services de santé de logement et d'action

sociale, services publics locaux, collectivités, associations, Education nationale, etc.

Les dispositifs pouvant être proposés aux jeunes décrocheurs

L'ANI - POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DÉCROCHEURS

Les Missions locales proposent un accompagnement spécifique et adapté au public abandonnant de façon prématurée le système scolaire. L'Accord National Interprofessionnel (ANI) décrochage scolaire cible le public sorti du système éducatif sans qualification ou sans diplôme. Cet accompagnement a pour objectifs la construction du projet professionnel, la qualification, l'emploi et un accompagnement dans l'emploi, sur une durée globale de 18 mois maximum.

Un ou une conseiller-ère référent-e unique accompagne le jeune tout au long du parcours.

LE CIVIS - UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Le «contrat d'insertion dans la vie sociale» (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les Missions locales. Il permet un accompagnement personnalisé et régulier, par un ou une référent-e unique, dans un parcours d'accès à la vie active construit avec des étapes adaptées à la situation individuelle du jeune. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

LES CONTRATS EN EMPLOI D'AVENIR

La mesure Emploi d'Avenir concerne les jeunes de 16 à 25 ans au moment de la signature du contrat, sans qualification ou titulaires d'un CAP/BEP mais en recherche d'emploi depuis 6 mois. Le critère de l'âge est étendu à 30 ans pour les personnes porteuses d'un handicap. Le recrutement en emploi d'avenir comporte une formation pour le jeune, construite conjointement avec l'employeur. La Mission locale a en charge d'accompagner les jeunes pendant tout le temps de l'emploi d'avenir afin de construire le projet professionnel. Les emplois d'avenir concernent à la fois les activités ayant une utilité sociale ou de préservation de l'environnement ou encore les secteurs créateurs d'emplois : services à la personne, numérique, animation, développement durable...



LE PAL - PROGRAMME D'ACTIONS LOCALES

D'une durée de 8 mois, les formations pré-qualifiantes du Programme d'Actions Locales financées par le Conseil Régional de Picardie permettent une remise à niveau, des périodes de stages en entreprise et la participation à des actions sur le thème de la culture, la citoyenneté, la santé ou le sport. Ces actions ont pour principal objectif de favoriser l'entrée sur des dispositifs de qualification de niveau V.

LE DISPOSITIF DU PARRAINAGE POUR L'EMPLOI EN PICARDIE

Le parrainage pour l'emploi met en relation de manière privilégiée un adulte bénévole, actif ou retraité, et un jeune en recherche d'emploi. L'objectif est d'apporter à un jeune en difficulté dans ses démarches de recherche d'emploi, les conseils et le soutien d'une personne bénévole. Il est ainsi créé un binôme parrain-marraine et filleul-le (lien intergénérationnel). Cette relation est basée sur la confiance, l'écoute et le dialogue, ce qui contribue pleinement à l'épanouissement du filleul. C'est avant tout un dispositif de lutte contre toutes les discriminations. La durée est en moyenne de neuf mois. Ce dispositif vient en complémentarité des actions proposées par les Missions locales ou autres acteurs de l'emploi et de l'insertion.

LES ACTIONS TERRITORIALES

avec la prévention spécialisée et les structures de proximité pour lutter contre le décrochage scolaire.

Le réseau des 17 missions locales de Picardie

AISNE

- **Château-Thierry** 02400 - 7 avenue de l'Europe, Tél. 03 23 84 23 23
- **Laon** 02000 - 4 A avenue Carnot, Tél. 03 23 27 38 90
- **Saint-Quentin** 02100 - 8 boulevard Cordier, Tél. 03 23 06 10 10
- **Soissons** 02200 - 18 rue Richebourg, Tél. 03 23 74 51 14
- **Tergnier** 02700 - 6 rue de la Bonneterie, ZAE du Riez, Tél. 03 23 57 52 67
- **Vervins** 02140 - Pépinière des entreprises, Le Créapôle, route d'Hirson, Tél. 03 23 98 91 48

Info +

Les 17 Missions locales de Picardie accueillent plus de 16 000 nouveaux jeunes chaque année et en accompagnent près de 50 000 sur plus de 200 sites de proximité (siège, antennes et permanences).

www.missions-locales-picardie.org

OISE

- **Beauvais** 60000 - Village Mykonos 36/38, avenue Salvador Allendé, Bâtiment G, Tél. 03 60 56 60 60
- **Clermont** 60600 - 4 place Camille Sellier, Tél. 03 44 68 27 27
- **Compiègne** 60200 - 14 rue d'Amiens, Tél. 03 44 36 34 44
- **Creil** 60100 - 3 square de la Libération, Tél. : 03 44 24 22 07
- **Crépy-en-Valois** 60800 Cedex, 14 rue Jean-Jacques Rousseau, BP 90102, Tél. 03 44 59 44 00
- **Méru** 60110 - 13 rue Charles Boudeville, Tél. 03 44 52 35 80
- **Noyon** 60400 - 29 rue Saint-Eloi, Tél. 03 44 09 86 30
- **Saint-Just-en-Chaussée** 60132 Cedex rue Sarraill, BP 222, Tél. 03 44 78 72 00

SOMME

- **Abbeville** 80100 - 82 rue Saint-Gilles, Tél. 03 22 20 14 14
- **Amiens** 80000 - 10 rue Gresset, Tél. 03 22 50 04 50
- **Péronne** 80200 - 8 rue de la Madeleine, Tél. 03 22 84 73 65

ARIFEP

-ASSOCIATION DES RÉSEAUX POUR L'INSERTION, LA FORMATION ET L'EMPLOI DE PICARDIE-

Animation régionale des Missions Locales
52 rue du Vivier, 80000 Amiens
Tél. 03 22 71 19 99

Le Service Civique

Le Service Civique permet à des jeunes en situation de décrochage scolaire de construire, pendant leur mission, un projet personnel ou professionnel.

Le Service Civique a été créé par la loi du 10 mars 2010. Il concerne des jeunes volontaires âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Il permet d'accomplir une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois dans l'un des 9 domaines d'interventions suivants : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport. Ces missions s'effectuent auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics. Les jeunes bénéficient d'une indemnisation de 467 euros par mois (en 2014) et d'une couverture sociale prise en charge par l'État. A cela s'ajoute une indemnité de 100 euros versée par la structure accueillante.

Pour les jeunes en situation de décrochage

Le ministère de l'Éducation nationale a construit un partenariat avec l'Agence du Service Civique. Il permet de proposer à des volontaires sortis du système scolaire une mission d'intérêt général allée à un projet de formation. Ces jeunes sont suivis par une Platteforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).

Deux possibilités sont offertes et adaptables au contexte local :

● service civique à temps plein

Les modalités sont identiques à celles proposées aux autres volontaires, mais en parallèle le jeune est accompagné par un ou une référent-e de l'Éducation nationale. En bénéficiant de cette première expérience, il peut reprendre confiance et s'investir dans un projet personnel ou professionnel.

● service civique en alternance

Le volontaire accomplit une mission de Service Civique trois jours par semaine et bénéficie d'un parcours personnalisé dans un établissement scolaire les deux autres jours. Ce parcours individualisé comprend une remise à niveau, une découverte des secteurs professionnels, la construction d'un projet personnel et professionnel et un bilan du déroulement de son Service Civique.

Info +

Depuis 2010, 2 210 volontaires ont fait un Service Civique en Picardie. Parmi eux, 585 jeunes étaient en situation de décrochage scolaire, soit 26,5%.

A lire : YVON Célia, **Le service civique, un atout pour les parcours des jeunes**, Jeunesses Etudes et Synthèses, n°20, juin 2014, 4p.

www.service-civique.gouv.fr

Les Écoles de la 2e Chance (E2C)



Info +

Actuellement, il y a 105 écoles réparties sur toute la France. 14 150 jeunes ont été accueillis en 2013. 58 % des jeunes ont une solution à la sortie de leur formation.

www.reseau-e2c.fr

Les E2C mettent en œuvre une pratique pédagogique fondée sur l'individualisation des parcours et l'alternance.

Le concept d'École de la 2e Chance est issu des principes du Livre Blanc « Enseigner et apprendre - vers la société cognitive », présenté par Édith Cresson, alors commissaire européenne, en 1995.

Depuis juin 2004, les E2C sont regroupées en association « Le Réseau E2C France ». Son financement est assuré par l'État, les Régions, le Fonds Social Européen (FSE), les collectivités territoriales et locales et les entreprises (taxe d'apprentissage...).

Public accueilli

Les Écoles de la 2e Chance s'adressent à des jeunes, de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire, sans diplôme ni qualification. L'objectif est de déboucher sur une insertion sociale et professionnelle durable : formation qualifiante, contrat en alternance, contrat de travail. Les jeunes qui s'engagent dans le dispositif sont volontaires et deviennent acteurs de leur insertion. Ils sont envoyés par les Missions Locales, Pôle Emploi et autres associations locales. Des réunions d'information et des entretiens sont organisés régulièrement. Plusieurs périodes d'entrée sont prévues dans l'année.

Fonctionnement des E2C

Les jeunes sont accueillis en petits groupes de 10 à 12 personnes sur une durée de 7 à 8 mois. L'élaboration du projet professionnel se construit autour de 4 phases : période d'intégration, phase de découverte des métiers, confirmation du projet professionnel, plan d'intégration qualifiante. Elles s'appuient sur une démarche pédagogique d'alternance et de remise à niveau des savoirs fondamentaux (français, mathématique, informatique). Les stages en entreprise représentent 45% du temps de formation. Les jeunes sont stagiaires de la formation professionnelle et perçoivent une rémunération (330 euros/mois en 2014). A la sortie du parcours, l'accompagnement se poursuit pendant un an.

En Picardie, il existe deux E2C :

E2C du Grand Amiénois, 30 avenue de Picardie, 80000 AMIENS. Tél. 03 22 66 48 48

E2C Picardie Maritime, 1 rue du Général Leclerc, 80430 LIOMER. Tél. 03 22 90 52 50



L'EPIDE, établissement public d'insertion

Le programme pédagogique de l'EPIDE conjugue simultanément un travail en profondeur sur le savoir-être, une mise à niveau scolaire et la mise en œuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Créé en août 2005, l'EPIDE est un établissement public dont la vocation est l'insertion des jeunes gens et jeunes femmes volontaires de 18 à 25 ans. Ces jeunes, sans qualification ni diplôme, ne sont ni en formation ni en emploi et cumulent des difficultés sociales ou sont en voie de marginalisation.

L'EPIDE est financé par le ministère chargé de l'Emploi et le ministère chargé de la Ville. Son financement est complété par une subvention du Fonds Social Européen (FSE). L'établissement est placé sous triple tutelle des ministères chargés de l'Emploi, de la Ville et de la Défense.

Déroulement de la formation

La pédagogie allie une dynamique collective à une approche individualisée. Elle vise à redonner confiance, estime de soi et autonomie au volontaire. Son parcours peut durer entre 8 et 24 mois (en moyenne 10 mois). La pédagogie trouve son inspiration d'une part dans le modèle militaire : l'internat de semaine, le port d'un uniforme. D'autre part, elle s'inspire du modèle social qui permet un accompagnement individualisé et personnalisé répondant aux besoins des volontaires et aux attentes des employeurs. Les cours sont à effectif réduit (en moyenne 15 personnes).

Le projet professionnel

Il est travaillé avec les volontaires dans une démarche de co-construction à travers l'Activation du Développement Vocationnel et Personnel (ADVVP). Le jeune est alors acteur de son choix professionnel. Il travaille sur ses centres d'intérêts, découvre des métiers porteurs, réalisent des stages en entreprise, assistent à des présentations des métiers, etc. Un atelier de recherche d'emploi l'accompagne dans son insertion professionnelle.

Comment s'inscrire à l'EPIDE ?

Chaque centre de l'EPIDE organise plusieurs sessions d'admission par an : entretiens et visite médicale. Pour postuler, il faut déposer sa candidature soit directement sur le site Internet de l'EPIDE, soit par l'intermédiaire de la Mission Locale ou Pôle emploi, soit lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC). Les candidats retenus signent un contrat de volontaire pour l'insertion. Une prime mensuelle leur est alors versée (300 euros en 2014), dont une partie est capitalisée et versée au terme du contrat.

En Picardie, il existe 3 centres :

Doullens 80600 - chemin de Milly, BP 30070.
Tél. 03 22 77 82 00.

Margny-lès-Compiègne 60280 - 2317 avenue Octave Butin, BP 90857. Tél. 03 44 83 68 00.

Saint-Quentin 02100 - Zone d'activité de La Vallée, 140 rue de la Chaussée Romaine, BP 70198.
Tél. 03 23 51 40 00

Info +

L'EPIDE dispose de 18 centres répartis en métropole. Environ 3000 volontaires sont accueillis par an. Il insère 8 volontaires sur 10 qui accomplissent l'ensemble du parcours, directement en entreprise (CDI, CDD, intérim, etc.) ou en formation qualifiante.

Pour en savoir plus et retrouver d'autres témoignages de volontaires :

www.epide.fr

Paroles de volontaires

Prescilya, centre EPIDE de Doullens : « Avant mon arrivée à l'EPIDE, j'ai passé un CAP vente que je n'ai pas obtenu. Par la suite je me suis orientée vers le centre EPIDE de Doullens par le biais d'une connaissance. Les principales difficultés que j'ai rencontrées sont le lever à 6h du matin et le changement de rythme par rapport à la maison. Durant mon parcours, j'ai préparé mon projet professionnel. Dans quelques temps, je vais rentrer en formation en alternance en CAP cuisine. L'EPIDE m'a permis d'améliorer mon comportement et d'être plus réfléchie ».

Kévin, centre EPIDE de Saint-Quentin : « J'ai connu l'EPIDE grâce à des jeunes de mon quartier. J'y suis resté 8 mois. Pendant cette période, j'ai passé mon Certificat de Formation Générale (CFG), la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), le code de la route, et les Certificats d'Aptitudes à la Conduite en Sécurité (CACES 1.3.5). Dernièrement, j'ai eu une opportunité en contrat d'avenir qui s'est présentée à moi et j'ai sauté sur l'occasion ! Depuis cette date, je suis donc trieur pour une période de 1 an renouvelable. Je ne retiens de mon passage à l'EPIDE que du positif et je le conseillerais à mes amis ».



Cette liste n'est pas exhaustive. Les ouvrages cités sont récents. Ils constituent une prolongation à ce guide et permettent d'aborder le problème du décrochage scolaire à travers différentes approches.

Les ouvrages

ARMAND Anne, BISSON-VAIVRE Claude, LHERMET Philippe (dir.), **Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée**, Rapport n°2013-059 de l'IGEN et l'IGAENR, juin 2013, 23 p.

BERNARD Pierre-Yves, **Le décrochage scolaire**, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2011, 128 p.

BERNARD Pierre-Yves, MICHAUT Christophe, « **Marre de l'école** » : les motifs du décrochage scolaire, Notes du CREN, n°17, mars 2014, 9 p.

BERTHET Thierry, ZAFFRAN Joël (dir.), **Le décrochage scolaire. Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation**, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 2014, 190 p.

BLAYA Catherine, **Décrochages scolaires. L'école en difficulté**, Bruxelles, De Boeck, 2010, 192 p.

DARDIER Agathe, LAIB Nadine, ROBERT-BOBEE Isabelle, **Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?**, France portrait social, coll. « Insee Références », 2013, 22 p.

DESMARAIS Danielle (dir.), **Le décrochage scolaire des filles : quelle spécificité ?**, Bulletin Parcours, avril 2014, 13 p.

ESTERLE-HEDIBEL Maryse, **Les élèves transparents. Les arrêts de scolarité avant 16 ans**, Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Métiers de la formation », 2007, 309 p.

GOEME Philippe, HUGON Marie-Anne, TABURET Philippe, **Le décrochage scolaire. Des pistes pédagogiques pour agir**, SCEREN-CNDP de Paris, coll. « Repères pour agir », 2012, 183 p.

HUGON Marie-Anne, TOUBERT-DUFFORT Danièle (dir.), **Adolescence et décrochage : prévenir et répondre**, Éditions de l'INS HEA, coll. « La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation », n° 56, janvier 2012, 312 p.

MERRIAUX Jean-Marc (dir.), **Le décrochage scolaire. Des processus aux parcours**, CNDP-VEI, Diversité (Ville-Ecoles-Intégration), hors-série n°14, septembre 2012, 286 p.

MOISAN Catherine (dir.), **Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité**, Education et formations, n° 84, décembre 2013, 78 p.

MOISAN Catherine (dir.), **Les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en dispositif relais**, MEN-DEPP, Coll. « Les Dossiers- Enseignement scolaire », n° 202, avril 2013, 128 p.

OEUVRARD Françoise, GLASMAN Dominique (dir.), **La déscolarisation**, La dispute, 2011, 315 p.

RAULIN Dominique (dir.), **Lutter contre le décrochage scolaire. Des pistes pour l'accrochage scolaire en LP**, CRDP du Centre, 2006, 110 p.

Les sites

Le site du Ministère de l'Éducation nationale : Eduscol - Dossier remédiation du décrochage scolaire
<http://eduscol.education.fr/pid23269/remediation-du-decrochage-scolaire.html>

Le site de l'Académie d'Amiens propose une rubrique sur la lutte contre le décrochage scolaire
www.ac-amiens.fr/orienter/lutte-contre-le-decrochage-scolaire

Le site de l'Onisep : Ma seconde chance s'adresse aux jeunes décrocheurs et à leur famille (service de géolocalisation des solutions de formations ainsi qu'un tchat anonyme).
<http://masecondechance.onisep.fr>

Le site du collège Clisthène, collège expérimental à Bordeaux, propose de nombreux outils pédagogiques.
www.clisthene.org

Le site du centre Alain Savary, Centre national de ressources sur les pratiques éducatives, constitue une base documentaire très riche et propose une rubrique complète sur le décrochage scolaire.
<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/difficultes-dapprentissage-et-prevention-du-decrochage>

PARcours - Pratiques d'accompagnement du raccrochage scolaire des 16-20 ans : un réseau de chercheurs-euses et de praticiens-nes engagés-es dans le renouvellement des pratiques d'accompagnement du raccrochage scolaire au Québec, en France (Grenoble), en Belgique (Bruxelles) et en Espagne (Palma).
<https://parcours.uqam.ca>

Le film « L'école pour moi » documente les parcours de quatorze jeunes de 16-20 ans en processus de raccrochage scolaire dans quatre pays : le Québec, la France, la Belgique et l'Espagne. Le documentaire a été réalisé par Jonathan Durand.
<http://vimeo.com/66082249>



Les centres d'information et d'orientation -CIO- en Picardie



Les centres d'information et d'orientation sont des services publics gratuits de l'Éducation nationale. Ils accueillent tout public à la recherche d'informations et de conseils sur les études, les diplômes, les concours et les professions.

On y trouve de la documentation et on peut aussi être reçu en entretien avec un ou une conseiller-ère d'orientation-psychologue.

Les CIO travaillent également en étroite collaboration avec les établissements publics de leur secteur (collèges, lycées et universités) afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets scolaires et professionnels.

Ils accueillent et accompagnent les jeunes en situation de décrochage scolaire.

02 Aisne

CHÂTEAU-THIERRY 02400

9, quai Gambetta,
Tél. 03 23 83 10 65

HIRSON 02500

rue du Jeu de Battoir,
Tél. 03 23 58 31 31

LAON 02000

7, rue de Signier,
Tél. 03 23 24 88 66

SAINT-QUENTIN 02100

38, bis bd Gambetta,
Tél. 03 23 64 27 77

SOISSONS 02200

19 rue Racine,
Tél. 03 23 53 33 72

TERGNIER 02700

impasse Jules Verne, BP98
Tél. 03 23 57 0116

60 Oise

BEAUVAIS 60000

rue Condorcet,
Tél. 03 44 15 02 98

CLERMONT 60600

34, rue Frédéric
Raboisson,
Tél. 03 44 50 09 23

COMPIÈGNE 60200

25, square Jean-Baptiste
Clément,
Tél. 03 44 20 13 18

CREIL 60100

15, rue Jules Michelet,
Tél. 03 44 64 16 19

NOYON 60400

324, rue du Moulin Saint-
Blaise,
Tél. 03 44 93 42 40

SEN LIS 60300

10, rue Saint-Péravi,
Tél. 03 44 53 57 70

80 Somme

ABBEVILLE 80100

17, rue Charlet,
Tél. 03 22 20 10 00

ALBERT 80300

61, rue de Birmingham,
Tél. 03 22 64 11 44

AMIENS 80000

47, boulevard d'Alsace
Lorraine
Tél. 03 22 71 39 00

AMIENS 80090

70, boulevard de Saint-
Quentin,
Tél. 03 22 95 00 25

FRIVILLE-ESCARBOTIN 80130

14, rue Henri Barbusse,
Tél. 03 22 60 36 36

PÉRONNE 80201 cedex

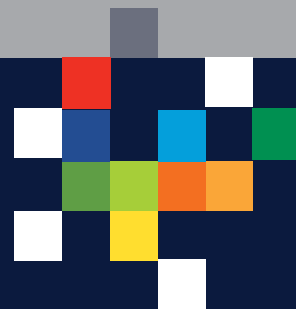
15, avenue Mac Orlan,
BP60031,
Tél. 03 22 84 07 36



UN SERVICE
NUMÉRIQUE DE
L'ONISEP



masecondechance.onisep.fr



**POUR INFORMER ET
ACCOMPAGNER :**

- les jeunes de plus de 16 ans sortis du système scolaire sans diplôme
- les élèves en difficulté scolaire et risquant le décrochage
- les parents et l'ensemble de la communauté éducative.